

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

## VARENNE ET SCIE, LE JEUDI 21 JANVIER 2016

Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le **Jeudi 21 janvier 2016 à 18 heures**, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de La Chaussée

Date de convocation	05/01/2016
Membres en exercice :	40
Membres présents :	31
Membres votants :	33

Commune	Délégués		Délégués		Commune	Délégués	
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	E pvr	CHERON Sébastien	P	Le Catelier	ROLLAND Hervé	P
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	E	Les Cent Acres	VOLLET Jacques	P
	GUESDON Pascal	A			La Chapelle du Bourgay	GIFFARD Christian	P
Berteville Saint Ouen	CALAIS Thérèse	P	PERCHEPIED Jean-Louis	A	Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	P	VASSEUR Christian	A	Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	P	Dénéstanville	PRIEUR André	E
	BOUCOURT Daniel	P			Lintot les Bois	LEVASSEUR Marie-Christine	P
Longueville sur Scie	BUREAUX Olivier	P	HATCHUEL Albert	P	Manéhouville	DURAME Sébastien	E
	BOURDON Marie-Hélène	E pvr	GOUGEON Fabien	P	Muchedent	CRESENT Christine	P
	PETIT Thierry	P			Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	P
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	BRUNEVAL Didier	P	Saint Crespin	LANGLOIS Jean-Pierre	P
	TANNAI Richard	P			Saint Germain d'Etables	CHARDONNET Michel	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	BOULAIN Dominique	P	Saint Honoré	POTEL Paul	P
	GRANDSIR Sandrine	A	DROUAUX Christian	P			
Torcy le Petit	BERANGER Eric	E	LEGAY Daniel	P	Dénéstanville	PIT Claude	P
	LEFEBVRE Jean-Marc	P					

### 2015-083 – Maison de santé pluridisciplinaire – demande de subvention FEADER 2014-2020

Monsieur le Président expose que nous sommes en phase de consultation des entreprises pour la MSP. L'appel à projet pour le FEADER 2014-2020 vient d'être lancé par la Région.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-CONFIRME la demande de subvention au titre du FEADER et VALIDE le plan de financement :

Plan de financement prévisionnel du projet	
<b>cofinanceurs apportant des aides publiques</b>	
Etat	236 754
Collectivités territoriales	200 000
Autofinancement du maître d'ouvrage public	13 246
sous-total	450 000
<b>financement européen sollicité</b>	
FEADER	450 000
<b>Total cofinancements publics</b>	900 000
<b>Contributions privées et financement additionnel</b>	
autofinancement du maître d'ouvrage privé	0
autres financeurs privés	0
financement additionnel: autofinancement du maître d'ouvrage public et /ou cofinancements publics n'appelant pas de FEADER	328 715
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 228 715

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

### 2015-084 – MARPA - Compte Administratif 2015

Le Compte administratif MARPA 2015 est présenté à l'assemblée.

RESULTAT CUMULE			
	Fonctionnement	Investissement	Solde d'exécution
Dépenses	-95 724.67	-2 229 131.24	
Recettes	+29 831.70	+1 925 343.96	
Solde d'exécution	-65 892.97	-303 787.28	-369 680.25
Report	0	+313 456.87	+313 456.87
Total	-65 892.97	+9 669.59	-56 223.38
Restes		-8 400	-8 400
<b>Total cumulé</b>	<b>-65 892.97</b>	<b>+1 269.59</b>	<b>-64 623.38</b>

Sous la présidence de Jacques Vollet, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :  
-ADOpte le compte administratif MARPA 2015

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-085 – MARPA - Création de poste**

Le 30 avril 2015, le Président avait été autorisé à procéder aux recrutements nécessaires pour assurer la mission de la MARPA, dans la limite des inscriptions budgétaires, ainsi que de solliciter des contrats aidés (CUI, CAE).

Le 30 juin 2015, le conseil communautaire a validé la création de 3 contrats d'avenir de 30 h, 1 contrat unique d'insertion de 27h, 1 CDD de 35h pour la responsable adjoint

Le taux de remplissage arrivant à 50%, il faut dorénavant créer le dernier poste.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions) :

-CONFIRME la création d'un CAE de 27h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-086 – MARPA – Durée d'amortissement**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-FIXE les cadences d'amortissement au sein de la MARPA comme suit :

Dépenses

- Construction : 50 ans                      Panneaux : 10 ans                      Matériel informatique : 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans                      Matériel blanchisserie + cuisine + gym : 10 ans
- Mobilier : 5 ans                      Appareil Electroménager + ustensile + téléviseur : 5 ans

Recettes - Subvention :

- construction : 50 ans                      équipement : 10 ans                      mobilier : 5 ans

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-087 – MARPA - Tarif repas extérieur**

L. Servais Picord expose que le tarif des repas à la MARPA est fixé par délibération n°39 du 30 avril 2015 à 6,50 € pour les résidents.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à la majorité (1 contre) :

-FIXE les tarifs de restauration pour les extérieurs comme suit :

9.50 € pour les extérieurs occasionnels

9 € pour les familles et personnes prenant plus de 10 repas par mois.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-088 – MARPA Budget Unique 2016**

Le projet de budget MARPA 2016 est présenté.

La section d'investissement s'établit en dépenses à 53479 € pour 71463 € de recettes.

En exploitation, la section est équilibrée à hauteur de 364237 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ADOpte le budget unique MARPA 2016

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-089 – Lotissement MARPA - Compte Administratif 2015**

Le Compte administratif MARPA 2015 est présenté à l'assemblée.

<b>RESULTAT CUMULE</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Solde d'exécution</b>
Dépenses	-722 899.19	-296 481.13	
Recettes	+672 732.42	+413 348.79	
Solde d'exécution	-50 166.77	+116 867.66	
Report	+50 166.12	-413 348.79	
Total	-0.65	-296 481.13	-296 481.78
Restes en Dépenses			
Restes en recettes			
<b>Total cumulé</b>	<b>-0.65</b>	<b>-296 481.13</b>	<b>-296 481.78</b>

Sous la présidence de Jacques Vollet, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :  
-ADOpte le compte administratif Lotissement MARPA 2015

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-090 – Lotissement MARPA – Budget Unique 2016**

Le projet de budget Lotissement MARPA 2016 est présenté.  
La section d'investissement s'équilibre à 296482 € et l'exploitation à 296484 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ADOpte le budget unique Lotissement MARPA 2016

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-091 – SPANC 2016 – Décision modificative n°1**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la modification budgétaire SPANC 2016 suivante :  
D 4582009-00 : +1237                      D 4581009-00 : - 1237                      673 : + 300 €

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-092 – Ordures ménagères - Avenant au contrat de reprise des emballages**

Guy Le Verdier rappelle que nous avons décidé de participer à l'expérimentation scientifique d'extension des consignes de tri plastiques.

Pour la reprise et le recyclage des flux standard expérimental produit, nous devons signer un avenant au contrat de reprise avec Véolia Propreté Nord Normandie.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE le Président à signer cet avenant qui fixe les conditions de tri et de reprise des matériaux.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-093 – Ordures ménagères – mises en non valeur**

Nous sommes saisis de plusieurs mises en non valeur : 154 €, 308.48 €, 154 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité

-DECIDE de la mise en non valeur des sommes présentées.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-094 – Ordures ménagères – Décision modificative n°3 du budget OM 2015**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la modification du budget Ordures Ménagères 2015 suivante

D604 : +4000    D61521 : + 3000                      D61551 : + 2000                      D6161 : + 400                      D6231 : + 1000    D658 : +13945  
R74 : + 24345

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-095 – Redevance OM pour la MARPA**

Il est proposé de retenir le mode de calcul de l'EHPAD pour la redevance ordures ménagères de la MARPA, à savoir 2/3 d'équivalent foyer 1 personne par personne présente.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ACCEPTE la proposition de la commission et fixe donc la redevance OM MARPA à 2/3 d'équivalent foyer 1 personne, avec pondération de 50% en 2016.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-096 – Ordures ménagères - suppression de la régie de recettes**

Par délibération en date du 27 mars 2003, le conseil communautaire a créé une régie de recettes pour les encaissements de la déchèterie et du service de ramassage des encombrants.

Attendu que ce service représente peu de mouvement et qu'il peut être assuré par l'envoi de titres de recettes,

Vu l'avis favorable du trésorier,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :  
 -DECIDE la suppression de cette régie de recettes à compter du 31 janvier 2016.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-097 – ZA - Compte Administratif 2015**

Le Compte administratif ZA 2015 est présenté à l'assemblée.

<b>RESULTAT CUMULE</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Solde d'exécution</b>
Dépenses	-51 061.92	0	
Recettes	+2 874.00	0	
Solde d'exécution	-48 187.92	0	-48 187.92
Report	+48 450.23	+4 423.34	+52 873.57
<b>Total</b>	<b>+262.31</b>	<b>+4 423.34</b>	<b>+4 685.65</b>
Restes en Dépenses			
Restes en recettes			
<b>Total cumulé</b>	<b>+262.31</b>	<b>4 423.34</b>	<b>+4 685.65</b>

Sous la présidence de Jacques Vollet, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :  
 -ADOpte le compte administratif ZA 2015

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-098 – ZA – Budget 2016**

Le projet de budget ZA 2016 est présenté.

La section d'investissement s'équilibre à 13000 € et l'exploitation à 52862 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ADOpte le budget unique ZA 2016

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-099 – Ateliers locatifs - Compte Administratif 2015**

Le Compte administratif Ateliers Locatifs 2015 est présenté à l'assemblée.

<b>RESULTAT CUMULE</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Solde d'exécution</b>
Dépenses	-92 343.41	-240 172.88	
Recettes	+96 602.01	+370 585.43	
Solde d'exécution	+4 258.60	+130 412.55	+134 671.15
Report	-35 077.12	+2 174.69	-32 902.43
<b>Total</b>	<b>-30 818.52</b>	<b>+132 587.24</b>	<b>+101 768.72</b>
Restes en Dépenses		-912 586	-912 586
Restes en recettes		+ 780 000	+780 000
<b>Total cumulé</b>	<b>-30 818.52</b>	<b>+1.24</b>	<b>-30 817.28</b>

Sous la présidence de Jacques Vollet, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :  
 -ADOpte le compte administratif Ateliers Locatifs 2015

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-100 – Ateliers locatifs – Budget unique 2016**

Le projet de budget Ateliers locatifs 2016 est présenté.

La section d'investissement s'équilibre à 1023304 € et l'exploitation à 178087 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ADOpte le budget unique Ateliers locatifs 2016

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

**2015-101 – Extension ZA – Compte administratif 2015**

Le Compte administratif Extension ZA 2015 est présenté à l'assemblée.

		<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses		-45 726.86	0
Recettes		+45 726.86	+3 651.40

Solde d'exécution			0	+3 651.40
Report			0	-3 651.40
Total			0	0
Restes en Dépenses				
Restes en recettes				
<b>Total cumulé</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

Sous la présidence de Jacques Vollet, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :  
-ADOpte le compte administratif Extension ZA 2015

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

#### **2015-102 – Extension ZA – Clôture du budget**

Attendu que l'extension de la zone d'activité a été refusée par le Préfet, malgré deux procédures de DUP pour lesquelles nous avons reçu l'aval de Madame la Sous-Préfète,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE de clôturer le Budget Extension ZA

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

#### **2015-103 – Décision modificative n°5 budget général 2015**

Afin de prendre en compte le déficit du budget extension ZA, il convient de prévoir des crédits budgétaires.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la modification suivante du budget général 2015 : D 6521 : + 45726.49 €

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

#### **2015-104 – Remplacement d'un agent technique**

Yves MARTIN, principalement affecté à la déchèterie, part en retraite à compter du 29 février prochain.

Compte tenu de la fusion des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et afin de ne pas alourdir le poste RH, le Président propose de procéder à la création d'un contrat aidé type CAE, CA, CEI ou autre à raison d'un maximum de 35h annualisé. Cette solution nous permettra aussi d'assurer la formation.

En cas d'impossibilité de trouver un candidat, le recrutement se fera bien évidemment sur le poste existant en contractuel.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE le Président à créer un contrat aidé type CAE, CA, CEI ou autre à raison d'un maximum de 35h annualisé.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

#### **2015-105 – Changement de grade - Modification du tableau des effectifs**

Annie Fortier, adjoint administratif 2<sup>nd</sup>e classe, peut prétendre au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

De même, Sabrina Leroux, rédacteur principal 2<sup>nd</sup>e classe, peut prétendre au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE de:

-Supprimer le poste d'adjoint administratif 2<sup>nd</sup>e classe à 15h et créer le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à 15h au 1<sup>er</sup> février 2016

-Supprimer le poste de rédacteur principal 2<sup>nd</sup>e classe à 26h, et créer le poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 26h, au 1<sup>er</sup> mars 2016

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

#### **2015-106 – Convention avec Initiative Dieppe Bresle**

L'association Initiative Dieppe Bresle qui couvre les territoires des circonscriptions des CCI de Dieppe et du littoral normand Picard vise à soutenir et à accompagner les créateurs d'entreprises et les repreneurs d'entreprise dans l'élaboration de leur projet.

Des prêts d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle sont ainsi mis en place, le montant et la durée de remboursement s'adaptent au projet.

Il est proposé une convention de partenariat avec notre collectivité, afin d'apporter une aide financière de 1000 € (670 € injecté dans le fonds de prêt, 330 € pour le fonctionnement) à chaque dossier retenu sur notre territoire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de signer la convention avec Initiative Dieppe Bresle

-DONNE pouvoirs au Président pour signer tout document y afférent

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

### **2015-107 -Nouveau bâtiment sur la zone d'activité – contrat de location**

N Leforestier rappelle que le 21 septembre dernier, le Président a été autorisé à réaliser les travaux et acquérir le terrain pour le nouveau bâtiment sur la zone d'activité.

Il faut maintenant procéder aux contrats de location.

En cas de crédit bail, le montant du loyer sera celui du remboursement de l'emprunt.

En cas de location, le montant sera supérieur au remboursement de l'emprunt pour prendre notamment en compte la provision pour gros travaux.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE le président à signer les contrats de location ou de crédit-bail pour les deux ateliers créés.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

### **2015-108-Cadeau de départ Yves MARTIN**

A l'occasion du départ en retraite de Yves MARTIN, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de lui offrir un cadeau d'une valeur de 215 €.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

### **2015-109-MOTION sur la loi liberté de création architecture et patrimoine**

Monsieur le Président expose que l'article 26 quater de la loi liberté de création, architecture et patrimoine (CAP) prévoit de réserver aux seuls architectes l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental (PAPE d'un lotissement, au-delà d'un seuil de surface plancher qui serait fixé par Décret en Conseil d'Etat.

Ce projet (PAPE) comprend notamment trois compétences : architecturale, paysagère et environnementale.

Les architectes ne sont pas les seuls compétents en matière de paysage et d'environnement.

Ce projet écarte les géomètres-expert du procédé alors que leur approche pluri-disciplinaire est souvent gage de réussite dans un projet de lotissement, l'architecte intervenant lui que sur les maisons individuelles.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-VOTE UNE MOTION pour le soutien du projet d'amendement de suppression de l'article 26 quater du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, afin de ne pas réserver aux seuls architectes le projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 22 janvier 2016*

### **-Informations et questions diverses**

-Participation au SDIS : Monsieur le Président expose qu'il souhaite que le versement au SDIS, participation obligatoire des communes, soit dorénavant versé par la communauté de communes.

Ceci permettra d'augmenter le CIF et donc la DGF, et assurera aux communes un montant fixe pour les années à venir.

Les membres présents ne montrent pas d'opposition.

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

-Signalétique touristique : A Hatchuel interroge le Président sur la mise en place de la signalétique des sites touristiques et hébergements pour laquelle le conseil communautaire avait prévu les crédits budgétaires.

N Leforestier précise qu'une réunion a été réalisée avec les acteurs touristiques, mais qu'à ce jour nous nous heurtons à un problème de réglementation avec la DR. Et d'ajouter que compte tenu de la fusion de la com com au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il serait bon que cela soit traité de la même façon sur le futur territoire.

La séance est levée à 19h10.

**AFFICHAGE A PARTIR DU LUNDI 25 JANVIER 2016.**